

AVIS DE COURSE
69ème RÉGATE DE LA PORCELAINE
Autorité organisatrice : CLUB NAUTIQUE DE VASSIVIERE
GRADE : 5B
dates : les 27, 28 et 29 MAI
lieu : Lac de VASSIVIERE (haute-Vienne)
séries : IND, OPTI, OSIR PAV ,

PREAMBULE Prévention des violences et incivilités

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents.es et aux accompagnateurs.trices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants.es

Avertissement et sensibilisation plantes aquatiques plans d'eau intérieurs

De plus en plus de plantes exotiques aquatiques sont transportées. Une fois installées dans nos milieux aquatiques, leur prolifération engendre des impacts sur nos pratiques, sur la biodiversité et sur la santé, n'y participez pas !

1. Vérifiez : Inspectez d'abord votre embarcation en prêtant une attention particulière à toutes les zones où des plantes aquatiques et des organismes vivants pourraient être présents (puit de quille, dérive, foil, aileron, safran, remorque, vide-vite, ancre de mouillage, etc...).

Inspectez également vos effets personnels. Des fragments de plantes peuvent survivre jusqu'à trois semaines dans un pli de pantalon de ciré.

Vérifiez également votre remorque qui peut remonter beaucoup de végétations aquatiques

2. Nettoyez : Nettoyez si possible vos équipements à l'eau chaude, votre embarcation et votre remorque en utilisant un nettoyeur haute pression.

3. Séchez : Le séchage de l'embarcation et de l'équipement permet de terminer le processus de décontamination.

Suite à l'agression de l'Ukraine, la FFVoile a décidé le 2 mars 2022 de ne pas autoriser la participation de concurrents Russes et Biélorusses aux compétitions sur l'ensemble du territoire Français.

La mention [NP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] dans une règle signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1 REGLES

L'épreuve est régie par

1.1 - les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile.

1.2 - les prescriptions nationales traduites en anglais pour les concurrents non francophones [en Annexe Prescriptions]. A utiliser en cas de besoin et si des inscriptions d'autres pays sont attendues.

1.3 - les règlements fédéraux

1.4 - les règles des classes concernées.

1.5 En cas de traduction de cet AC, le texte français prévaudra.

1.6 Quand la règle 20 s'applique, un bateau peut indiquer son besoin de place pour virer ou sa réponse oralement.

2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

2.1 Les IC seront disponibles après 17h00 le 26/05/23 au tableau officiel du club house du C.N.V.

2.2 Les IC seront affichées selon la prescription fédérale

2.3 Les IC seront disponibles en version électronique à l'adresse suivante <https://www.cnvassiviere.fr>

3 COMMUNICATION

3.2 [DP] [NP] Pendant qu'il est en course, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

Conformément à la RCV76.1, les organisateurs refuseront ou annuleront l'inscription de tous concurrents de nationalité ou arborant la nationalité Russes ou Biélorusses et la participation de bateaux dont le propriétaire ou le gestionnaire est un individu ou une entité Russe ou Biélorusse.

4.1 L'épreuve est ouverte à tous les bateaux des classes DERIVEURS et HABITABLES en intersérie, OPTIMISTS et PAV (BIC 293D et RCB)

4.2 Documents exigibles à l'inscription :

a. Pour chaque concurrent majeur en possession d'une Licence Club FFVoile, la licence Club FFVoile mention "compétition" ou "pratiquant"

Pour chaque concurrent mineur en possession d'une Licence Club FFVoile :

· la licence Club FFVoile mention « compétition » valide

4.2.2 Pour le bateau :

- le certificat de jauge ou de rating valide quand une règle exige sa présentation.

4.3 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire sur place le samedi 27 mai de 9h00 à 13h30, le dimanche 28 mai de 9h00 à 9h30.

4.5 Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.

5 DROITS A PAYER

5.1 Les droits sont les suivants :

Classe	Droits d'inscription
SOLITAIRES	10€
DOUBLES	20€

8 PROGRAMME

8.2 Nombre de courses :

SAMEDI 27 MAI : UNE COURSE à disposition du Comité à 14h30

DIMANCHE 28 MAI : A disposition du Comité à 10h30 (retour à terre à l'issue de la première course)
A disposition du Comité à 14h00

LUNDI 29 MAI : A disposition du Comité à 10h00

8.4 Le dernier jour de course programmé, aucun signal d'avertissement ne sera fait après 15h00

9 CONTROLE DE L'ÉQUIPEMENT

9.1 Chaque bateau doit présenter ou prouver l'existence d'un certificat[de rating valide.

9.2 Les bateaux peuvent être contrôlés à tout moment.

11 LIEU

11.1 : Lac de VASSIERE

12 LES PARCOURS

Les plans des parcours de type « raid côtier » seront distribués à l'inscription et disponibles sur le site internet du club.

13 SYSTÈME DE PÉNALITÉ

la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

14 CLASSEMENT : a minima

14.2 UNE course validée est nécessaire pour valider la compétition.

14.3 a) Quand moins de TROIS courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses.

b) Quand de TROIS à SEPT courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.

16 BATEAUX LOUÉS OU PRÊTÉS

[DP] [NP] Un bateau loué ou prêté peut porter des lettres de nationalité ou un numéro de voile non conformes à ses règles de classe, à condition que le comité de course ait approuvé son identification de voile avant la première course.

18 PROTECTION DES DONNÉES

18.1 Droit à l'image et à l'apparence :

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

18.2 Utilisation des données personnelles des participants

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile et ses sponsors ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

19 ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

20 PRIX

Les prix en PORCELAINE seront distribués à la lecture des résultats.

21 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour plus d'informations complémentaires, contacter Régis DUPERRIER : 06 10 74 45 93
(regis.duperrier@orange.fr)

Camping gratuit (sans électricité) sur la base, mobile-home au camping des deux îles (200m) hôtel LA CARAVELLE 05 55 57 06 75 (50m) Pôle tourisme 05 55 69 76 70